



MAIRIE

L'ÉCHO DE LA BUTTE

Novembre-Décembre

MONTPENSIER

2022

Bulletin d'information communal n° 09

Éditorial du Maire

Cher(e)s Montpensierois(es),



Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an vont venir rythmer la fin de l'année 2022 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes

de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte toujours incertain. Au nom de votre conseil municipal, je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Nous espérons vivement avoir l'opportunité d'échanger avec vous et de rencontrer les nouveaux arrivants lors de la traditionnelle cérémonie des vœux autour de la galette des rois qui se déroulera dans la salle polyvalente le dimanche 15 janvier 2023 à 10h00. A ce propos, pensez à vous inscrire auprès de votre mairie.

Le projet de la cantine scolaire évolue progressivement malgré quelques aléas techniques et administratifs. La réception des travaux devrait avoir lieu en juin 2023. Parallèlement, la réalisation d'un enrobé au niveau des rues des Prieux et de la Barrière ainsi qu'une partie de la rue de la Marcellange a eu lieu comme prévu en septembre 2022. Pour rappel, la rénovation de la voirie communale s'inscrit dans un

programme établi jusqu'à la fin de notre mandat. Des demandes de subventions sont en cours pour la rénovation du chemin du Pâqueret en 2023.

Pour pouvoir vivre dans un environnement sain et propre, la commune par l'intermédiaire de son seul agent d'entretien déploie des efforts quotidiens non négligeables. Vous n'êtes pas sans savoir que la nouvelle réglementation interdit l'usage des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts et les espaces publics (trottoirs, abords des voies...). Au vu de cette réglementation et de la charge de travail de notre agent, la fréquence du désherbage des voies est fortement perturbée. Nous en sommes désolés et vous remercions par avance de votre compréhension. Je tiens à remercier chaleureusement tous les citoyens, qui par leur implication et leur initiative, contribuent au maintien de la propreté de la commune en désherbant devant chez eux. Ne disposant pas de budget pour recruter un autre agent, la commune encourage tout le monde à faire de même et à participer à cet acte citoyen... Ensemble nous préservons et améliorons l'état notre cadre de vie !

Dans un autre registre, je tiens à remercier les associations montpensieraises et tous/toutes les bénévoles qui font vivre notre localité au rythme des manifestations. Merci pour

leur implication au service des autres !

Comme vous le savez, le bien vivre Ensemble reste notre priorité par des actions de solidarité et d'entraide. Aussi et après des années d'interruption, nous avons pu rencontrer nos aînés à l'occasion du grand repas de fin d'année, organisé le dimanche 18 décembre. Ce fut un moment de convivialité par excellence. Pour les personnes ayant des difficultés de mobilité, 61 paniers garnis ont été distribués par le CCAS.

Avec la Société de Chasse de Montpensier, nous travaillons sur un projet de plantation de haies au lieu-dit « La Fontaine » route d'Effiat. Nous reviendrons sur les détails de ce projet dans les mois à venir.

Compte tenu de la multiplication du nombre de commerces ambulants qui viennent régulièrement aux abords du bar, rue du Pré Châtelain, une réflexion est amorcée concernant l'organisation de cette place publique. En effet, outre le marchand de fromages et saucissons, et la ferme de la Marcellange qui vend du pain, viendront s'ajouter dans les mois à venir, le food-truck et un étal de vêtements et d'objets divers.

En laissant la magie de Noël s'installer doucement, je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront empreintes de convivialité, de bonheur et de joie.

David Despax

Cantine scolaire / Réhabilitation de l'ancienne caserne de pompiers

Le gros œuvre est terminé. Le déroulement du chantier a rencontré deux imprévus qui concernaient : la toiture et le chauffage.
=> Concernant la toiture de la caserne existante, le bureau d'étude avait proposé de nettoyer les tuiles sans les remplacer. Bien que les élus aient fait part de leurs réserves sur la pertinence de garder des tuiles relativement anciennes, la proposition du bureau d'études, professionnel dans le conseil en bâtiment, avait été suivie. Finalement il s'avère que les tuiles sont en trop mauvais état et qu'il va falloir les changer. Cette modification du programme de travaux relatifs à la toiture a entraîné des avenants aux marchés relatifs aux lots 2 charpente et 3 couverture-zinguerie, et la conclusion d'un marché complémentaire avec l'entreprise SUCHEYRE pour la couverture de la partie existante. Au final, le remplacement des tuiles de la toiture de l'ancienne caserne en harmonie avec la toiture de l'extension aura un coût de 7.593,84 € H.T.

=> Concernant le lot 9 chauffage, l'entreprise CGA d'Aigueperse avec qui avait été signé le marché est en liquidation judiciaire. Ce marché a pu être résilié au motif de faute pour non présence aux réunions de chantier. Ainsi, il y a eu lieu de procéder à une nouvelle consultation pour ce lot. Cette nouvelle consultation constituait l'occasion de procéder au changement du mode de chauffage, en optant pour l'électrique plutôt qu'au gaz initialement prévu.

Actuellement, tout est rentré dans l'ordre. Les travaux avancent normalement et leur réception est programmée pour juin 2023.



2023 : mise en place d'une plateforme pour valoriser les déchets verts en circuit court

Dans le cadre d'une démarche environnementale responsable, la commune mettra en place un service de valorisation des déchets verts, au plus près de leur lieu de production. Ce service permettra aux habitants de déposer les résidus de végétaux (branchage) issus de l'entretien de leurs espaces verts, avec pour objectif de les recycler en broyat. Pour cela, un point de collecte sera installé sur le site du hangar communal situé rue de la Dantonne pour accueillir branches d'élagage et rameaux. Il sera géré par M. Sébastien DESNIER, agent d'entretien chargé de la voirie et des bâtiments. Les résidus de végétaux collectés seront stockés, séchés, puis broyés. Ce broyat sera ensuite récupéré par les résidents de la commune. Utilisé en paillage, il est un allié précieux pour diminuer l'apport en eau, tout en nourrissant régulièrement les arbres et les plantations.

La création de ce service est en cours d'étude. Une convention sera conclue avec le Syndicat du Bois de L'Aumône (SBA) pour la mise à disposition d'un broyeur. Le réseau FREDON (Fédérations Régionales De lutte contre les Organismes Nuisibles, spécialisées dans l'expertise végétale pour la santé de l'environnement) se chargera de la communication. L'objectif est que la plateforme soit opérationnelle au printemps 2023.

Il est à savoir qu'à partir de 2024, il y aura obligation pour les collectivités locales de gérer leurs déchets verts.



2023 : vers la réalisation d'un city-stade à Montpensier

Le conseil municipal mène une réflexion sur la réalisation d'un projet de city stade pour 2023. Le travail de prospection a été réalisé auprès de quatre prestataires (HUSSON, AGORAESPACE, NATURE SPORT et CASALSPORT). Les devis pour la réalisation ce projet varient entre 47 000 et 68 000 € HT. A cette somme, il va falloir rajouter le montant pour la construction en béton d'une plateforme. Courant janvier 2023, des contacts seront pris avec l'ANS (Agence Nationale du Sport) en vue de demande de subventions qui devraient s'élever à 80% du coût total de l'opération. Le conseil municipal vous donnera prochainement des précisions sur le sujet et vous tiendra au courant de l'avancement de ce projet.





Repas de Noël pour nos jeunes

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Commune a eu l'immense plaisir d'offrir le repas de Noël à l'ensemble des élèves, des agents communaux et à l'équipe pédagogique de l'école communale. Ce repas, préparé par le traiteur Le Gourmet Fiolant, a lieu le vendredi 16 décembre à la salle polyvalente.



Quand notre village se met aux couleurs de Noël !

Dans un contexte de sobriété énergétique, des guirlandes et des motifs lumineux ont été posés de façon raisonnée sur les poteaux place de l'église et rue de la Mairie. Et pour le plaisir des yeux, des sapins ont été installés dans le village. Ils ont été décorés par les élèves de notre école qui ont participé à la confection des décorations sur le temps périscolaire. Ils se sont prêtés au jeu avec beaucoup d'entrain... Un grand Merci à eux !



Associations du Village

=> Générations Montpensier / APE de l'école de Montpensier

Lors de son Assemblée Générale du 04/10/2022, l'association « Générations Montpensier » a procédé à l'élection d'un nouveau bureau pour l'année scolaire 2022/2023. Présidé par Mme **Christelle Sabatier ép. Chebaut**, ce bureau est composé de Mmes : Carine Katzenfort-Poty (Vice-présidente), Sandie Blanchard (Secrétaire), Solène Moscou (secrétaire-adjointe), Julie Malot (Trésorière) et Lucie Marion (trésorière-adjointe). À l'occasion, il a été déclaré le changement du statut de «Générations Montpensier» qui devient l'association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de Montpensier. Désormais, l'association a pour but de :

- organiser des sorties financées en tout ou partie par l'association «Générations Montpensier», pour les élèves scolarisés à l'école publique de Montpensier.
- organiser et promouvoir (directement ou en participation) des manifestations à caractère culturel, sportif ou festif destinées à soutenir financièrement l'action éducative des enseignants de l'école publique de Montpensier.

A vos agendas ! Le Loto de l'APE «Générations Montpensier» aura lieu le dimanche 26 mars 2023 dans la salle polyvalente.

=> Société de Chasse de Montpensier

Lors de son Assemblée Générale du 24/06/2022, la Société de Chasse de Montpensier a procédé à l'élection d'un nouveau bureau. Celui-ci est désormais présidé par **M. Sylvain Ponsonaille**.

=> Société de Pêche de Montpensier

Lors de son Assemblée Générale du 20/01/2023, la Société de Pêche de Montpensier procédera à sa dissolution.

=> Culture-Nature / Retour en images sur les conférences-débats

L'association Culture-Nature a organisé, le 17 décembre, une table ronde sur la thématique de l'eau. Les différents intervenants ont apporté un éclairage scientifique sur les rapports que nous entretenons quotidiennement avec cet élément et ont répondu aux questions du public venu nombreux. Cette action a été soutenue par Le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU), un dispositif de l'Université Clermont-Auvergne (UCA).



Coordonnées de vos associations :

Comité des fêtes (CF) / 06 15 46 51 18, Culture-Nature (CN) / 06 88 00 73 90, Les amitiés de la butte (LAB) / 06 43 41 61 17, Générations Montpensier (GM) / 06 62 91 24 84 et Société de Chasse de Montpensier (SCM) / 07 82 41 16 79

Certainement, vous l'avez déjà rencontré ou aperçu dans notre village. Il s'agit de **M. Sébastien Desnier**, agent d'entretien communal chargé de la voirie, des bâtiments et des espaces verts. Pour en apprendre encore plus sur ce riomois de 47 ans, il a accepté de nous accorder cette interview :

En quoi consiste votre profession ?

Le travail d'un agent d'entretien communal consiste principalement à entretenir les abords des routes et les chemins afin que la circulation soit toujours possible et ne présente pas de danger. Il veille aussi à l'entretien du mobilier communal, à celui du cimetière ou encore des espaces verts. Comme ce travail s'effectue essentiellement dehors, l'agent a également comme mission de surveiller et d'intervenir quand c'est nécessaire.

Comment articulez-vous toutes ces missions sur l'année ? Pouvez-vous nous les préciser ?

Les tâches varient selon les saisons, les besoins et les urgences. La fréquence de leur exécution est établie en concertation et sous la responsabilité de M. Corentin Ayglon, l'adjoint au maire en charge de la voirie et du patrimoine communal.

Je circule aléatoirement sur la commune pour repérer les dépôts sauvages, les voiries endommagées, l'état de propreté des voies... À titre d'exemple, les lundis, je m'occupe entre autres de l'entretien des points propres. Cela consiste à faire du nettoyage, la remise en état et le changement des poubelles. Cette tâche aurait été plus facile s'il n'y avait pas hélas beaucoup d'incivilités. Ce qui est regrettable... Je profite de ce passage pour **remercier vivement Mme Christiane Lafaye** qui a la gentillesse, en mon absence, de s'occuper des poubelles de la salle polyvalente.



En fonction des jours, les autres missions techniques consistent à :

- Assurer l'écoulement des eaux, vérifier les plaques d'égout, éviter les engorgements & Inspecter et nettoyer les déverseurs d'orage ;
- Débroussailler les fossés, les accotements et les talus ainsi que nettoyer les abords des voies ferrées ;
- Balayer les trottoirs et nettoyer les rues des objets éventuels, des boues résiduelles, des détritiques ;
- Répandre du sel en cas de verglas et déblayer la neige qui gêne la circulation ;
- Débarrasser la chaussée de tout ce qui peut porter obstacle à la circulation ;
- Veiller à la bonne conservation des bornes de signalisation et des poteaux indicateurs ;
- Nettoyer et entretenir les allées du cimetière ;
- Intervenir ponctuellement auprès des prestataires de la commune (SEMERAP, CAT...) ;
- Entretenir les bâtiments communaux (école, mairie, salle polyvalente, locaux...) / dépannage technique ;
- Installer les illuminations et les décorations à l'occasion des fêtes nationales ou de fin d'année ;
- Assurer la maintenance du tracteur, des outils de dessalage et des espaces verts
- Distribuer le courrier...

En tant que chargé des espaces verts, mon travail consiste à :

- Tondre ponctuellement les pelouses (en cas de besoin). Il est à savoir que la tonte est principalement assurée par le CAT au niveau des places (6 fois par an) et de la butte (1 fois par an).

- Tailler les haies ;
- Planter et arroser fleurs et arbustes (fournies gracieusement par Fleurs et Plantes d'Auvergne) ;
- Assurer l'entretien des arbres ;
- Désherber les voies. Avant la nouvelle réglementation (voir encadré), j'effectue le désherbage 2 fois par an. Aujourd'hui, pour un rendu similaire à celui d'avant cette réglementation, il faudrait désherber tous les 15 jours. Ce qui est pratiquement impossible au vu des autres tâches à réaliser tout seul. J'espère que les habitants soient compréhensifs. A ce propos, **je tiens à remercier chaleureusement tous les citoyens, qui par leur implication et leur initiative, contribuent au maintien de la propreté de la commune en désherbant devant chez eux.**

En 2023, je serai amené à gérer la plateforme de valorisation des déchets verts.

Quelles sont les qualités requises par votre métier ?

Pour être un bon agent d'entretien communal, il faut aimer le contact avec la nature et être à l'extérieur. L'agent d'entretien communal a toujours quelque chose à faire, jamais il ne s'ennuie. Il faut également aimer les tâches variées, car aucune journée ne se ressemble et, à chaque saison, correspondent des travaux différents. Il est donc nécessaire **d'être polyvalent**. Il faut également avoir **le sens du contact et du relationnel avec les gens**, car il est fréquent que je sois interpellé par la population qui me signale tel ou tel problème à régler. Il est important d'avoir une bonne condition physique, de savoir manier les outils, de ne pas rechigner à la tâche, d'accepter de se lever tôt (pour saler les routes avant que les travailleurs prennent leur voiture) et de bien vouloir suivre les ordres de mission. L'agent d'entretien communal doit également se montrer **autonome** sur les tâches qui lui sont confiées...

Quelles formations avez-vous suivies ?

J'ai pu bénéficier de plusieurs formations : utilisation des phytosanitaires, électricité, piégeage des ragondins, entretien des espaces verts...

Parlez-nous votre parcours ?

Après une expérience à Vensat, j'ai intégré la mairie de Montpensier, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, dans le cadre d'un contrat aidé (Contrat Unique d'insertion) à temps partiel. A partir du 1^{er} janvier 2018, je suis devenu contractuel territorial (agent non titulaire) jusqu'à la création du poste de fonctionnaire à temps plein en janvier 2019. Après un an de stage et après avoir donné satisfaction à mes supérieurs hiérarchiques, j'ai été titularisé (agent de la fonction publique territoriale) le 1^{er} septembre 2020 en remplacement de Joël et de Christian partis à la retraite.

Quel message souhaiteriez-vous passer aux montpensierois(es) ?

Je voudrais tout d'abord les remercier pour leur compréhension s'ils estiment que les voies ne sont pas assez entretenues. Je les remercie également pour leur effort et leur contribution à maintenir le village propre. Leurs initiatives seront toujours appréciées. Bien évidemment, je reste à leur écoute et me tiens à leur disposition. Mon objectif est d'apporter est d'assurer leur bien-être dans un environnement sain et paisible.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

À partir du 1^{er} juillet 2022, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques s'étend à de nouveaux lieux comme les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément ; les cimetières et columbariums ; les jardins familiaux ; les zones à usage collectif des établissements d'enseignement...

Retour en images sur le repas de fin d'année

Le repas annuel des aînés, organisé par le CCAS, a eu lieu le dimanche 18 décembre à Cellule. 50 personnes étaient réunies pour partager un moment de convivialité. Les convives ont pu déguster un délicieux repas préparé par le chef du restaurant la Grotte de l'Ours.



Distribution des paniers garnis

La matinée du dimanche 18 décembre, les membres du CCAS ont procédé à la distribution des paniers garnis au profit de nos aîné(e)s de plus de 75 ans ou n'ayant pas pu participer au repas. Le bilan est exceptionnel comparé à celui des autres années :

- 37 paniers pour femmes
- 24 paniers pour hommes
- 4 paniers spéciaux pour personnes hospitalisées ou à l'EHPAD

Dons pour le CCAS de Montpensier

Le budget 2022 du CCAS a augmenté grâce à trois dons : un don anonyme de 400,00 € ; un don de 150,00 € de l'association Générations Montpensier (remise du chèque par Mme Christelle Chebaut, Présidente de l'association, à M. Saïd Mourtada, adjoint au maire en charge de l'action sociale / photo ci-contre) et un autre don de 120,00 € issu de la tombola organisé le jour de la fête patronale. **Un grand merci à toutes les personnes à l'origine de ce bon geste.**



Animations et activités du CLIC Riom :

Le CLIC Riom-Limagne-Combrailles propose de nombreuses activités collectives qui ciblent les personnes âgées de 60 ans et plus. N'hésitez pas en en profiter. Pour en savoir plus : <https://clic-riom.fr/> ou www.montpensier.fr



Maintien des séances de gym de janvier à mars 2023

Les séances de gym sont maintenues de janvier à mars 2023. Comme d'habitude, ces séances auront lieu tous les jeudis de 15h45 à 16h45 dans la salle polyvalente.

A partir de mars, le CLIC Riom Limagne Combrailles ne pourra maintenir cette activité que s'il obtient des nouveaux financements.

Comme cette activité ne fonctionne pas par inscription, il est essentiel de **répondre au questionnaire** ci-après :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScMZ1F5qj1qDBLdGuh3vNrRa4kYCLDba894JiU16oWzE6juA/viewform?usp=sf_link

Pour rappel, Cette trame de questionnaire est identique à toutes les actions, c'est pourquoi certaines questions peuvent manquer de sens pour cette action.

État civil

(du 22/04 au 30/11/2022)

NAISSANCES :

- Manon, Alice TIXIER née le 11 juin 2022 à Vichy (Allier), fille de Mr & Mme TIXIER Florent et Chloé .
- Roxane, Emma, Sophie FOUILLOUX née le 28 septembre 2022 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), fille de Mr & Mme FOUILLOUX Nicolas et Sophie .

Nos sincères félicitations aux parents !

MARIAGE

- Le 11 juin 2022 : Mme Fanny, Anne TIXIER et Mr Hugo, Pierre, Francis BOURBON
- Le 10 septembre 2022 : Mme Eva TRIVINO et Mr Alan GARIAZZO

PACS

- Le 11 juin 2022 : Mme Léa POLOTTI et Mme Maëlys, Louise, Berthe GETENET

Nos sincères félicitations !



Secrétaire de mairie : Elisabeth Morand

Tél. : 04 73 63 69 83

mail : mairie.montpensier@wanadoo.fr

www.montpensier.fr

facebook.com/mairiemontpensier



JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30

Mercredi : 8h30-12h30 / 14h00-17h30

Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

PERMANENCE DES ELUS :

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous. Pour demander toute entrevue, il est nécessaire de contacter le secrétariat de mairie.



=> RECENSEMENT DES JEUNES FILLES ET JEUNES GARÇONS AGES DE 16 ANS POUR LA JOURNEE DE DEFENSE ET DE CITOYENNETE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour ce faire, le jeune doit se rendre personnellement en mairie muni du livret de famille et de sa carte nationale d'identité.

A la suite du recensement citoyen, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation doit être jointe dans les dossiers d'inscription pour se présenter aux examens et concours publics (bac, permis de conduire...).

Dans les deux ans qui suivent ce recensement, le jeune est convoqué pour effectuer la journée de défense et de citoyenneté.

Le recensement citoyen permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Si vous êtes indisponible aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat de mairie, prenez contact avec la secrétaire de mairie qui trouvera une solution.



=> ROUTE BARREE – rue des Lignières du 21 novembre au 16 décembre 2022

Le 21 novembre 2022, ont débuté des travaux d'assainissement rue des Lignières pour le remplacement de la conduite principale. Pour une durée de 4 semaines, la circulation a été interdite sauf pour l'accès des riverains à leur domicile.

Sur la période du 2 au 20 janvier 2023, les branchements individuels seront repris.

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'assainissement du Haut Buron sont effectués par les entreprises IRRMANN-PAPON et EHTP.

Merci pour votre compréhension.



Galette des rois à 10h00

Cérémonie des vœux et d'accueil des nouveaux arrivants autour de la galette des rois. Inscription auprès de la mairie.

INFOS EXPRESS

Suppression du caractère obligatoire du partage de la Taxe d'Aménagement (TA) par la 2ème loi de finances rectificative du 1er décembre 2022



Conformément à la loi de finances 2022, le Conseil Municipal a délibéré le 2 novembre 2022 sur la répartition de la Taxe d'Aménagement entre les Communes et la Communauté de Communes Plaine Limagne (CCPL). Le montant à reverser à la CCPL a été fixé à 5%. Toutefois, en application de l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités dont elles sont membres a été supprimé.

Dans sa délibération concordante du 15

décembre 2022, le Conseil Municipal de Montpensier a précisé l'abrogation de la répartition mise en œuvre lors de la délibération du 02 novembre 2022.

Écobuage

Le brûlage de tous déchets verts (herbe de tonte, feuilles mortes, résidus de tailles de haies, d'arbres, d'arbustes et de débroussaillage, épiluchures...) est interdit, que ce soit à l'air libre, ou avec un incinérateur de jardin, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. A noter que le brûlage des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les humains et l'environnement. De plus, votre responsabilité peut être engagée en cas de nuisances olfactives vis-à-vis des voisins.

La Poste : la dématérialisation se poursuit...



La POSTE nous informe de l'évolution de l'envoi du courrier. A partir du 1er janvier 2023, il ne sera plus possible (avec le timbre rouge jusqu'alors) de poster un courrier le lundi afin que le destinataire le reçoive le mardi (J+1) :

- Timbre vert (envoi standard) : J+3
- Timbre turquoise : J+2 et suivi
- La e-lettre rouge (envoi prioritaire) : J+1 / On dépose la lettre sur www.la.poste.fr avant 20 h et c'est la Poste qui s'occupe du reste. Le paiement se fait en ligne par carte bancaire.
- Recommandés : J +3

Numéros Utiles

SAMU : 15	ENFANTS DISPARUS : 116000
POMPIERS : 18	CENTRE ANTIPOISON :
POLICE : 17	04 73 75 17 51
AP. URGENCE EURO. : 112	ECOLE MONTPENSIER :
GENDARMERIE :	04 73 33 02 79
04 73 63 60 12	

Ce Bulletin est le vôtre ! N'hésitez pas à l'alimenter... Particuliers ou associations, ces pages sont à votre disposition pour transmettre toute information susceptible d'intéresser les Montpensierois(e)s, qu'il s'agisse de festivités, d'événements, de témoignages, d'idées à partager...